

Extrait du registre des délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 09/02/2012

Date d'affichage : 23/02/2012

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 11

L'an deux mil douze.

Le jeudi 16 février à 20 heures 45.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Breugnot, Maire.

Etaient présents : Mme Amand Catherine, Mrs Bosquet Alain, Lemelle Christian Adjoints, Mmes Questel Huguette, Fortin Josette, Perjoc Ghislaine et Mrs Le Marois Sébastien, Mrs Rousselin Vivien.

Présent par pouvoir : Mme Hubert Emmanuelle, M Delarue Jacques.

Etaient absents excusés : Mme Singeot Michèle, Bauchet René , Lefebvre Pascal .

Secrétaire : M. Le Marois Sébastien

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE.

2012-01

POINT SUR IMPLANTATION DE L'IMPLANTATION DE L'ANTENNE RELAIS SFR.

Les mesures réclamées à l'entreprise, suite au dernier conseil municipal, ont été fournies et le dossier de demande préalable transmis aux services instructeur de la DDE. Cette demande a fait l'objet d'un refus suite à non-conformité avec le PLU communal. Terrain en zone EBC. Une démarche est entreprise pour trouver les solutions adéquates à une implantation.

2012-02

CIMETIERE PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT ET DES TARIFS

Présentation du projet de règlement du cimetière. Les tarifs adoptés par le conseil municipal à compter du 01/04/2012 sont les suivants :

Une concession traditionnelle (2.3m x 1.3m) Durée 30 ans : 100€

Une place columbarium (idem pour caverne) Durée : 15 ans 200€

Durée : 30 ans 300€

Le règlement sera finalisé lors du prochain conseil.

2012-03

CRECHE : ETAT D'AVANCEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil que la décision de partir sur une structure de réalisation se prendra lors de la réunion du syndicat intercommunal le 22 février.

Le projet ne semble pas réalisable dans le cas où une seule des 5 communes quittait le projet.

2012-04

ESTIMATION DU DOMAINE POUR ACQUISITION TERRAIN RESERVE 2 DU PLU

La propriété située à l'angle de la rue de la République et de la rue de l'Eglise étant sur le point d'être vendue, il apparaît judicieux de réaliser l'acquisition des 70m² concernés par cette réserve en vue d'un aménagement de sécurité. Contact a été pris avec les futurs propriétaires pour une acquisition amiable sur la base des prix du domaine.

Le conseil municipal charge monsieur le Maire de mener à son terme cette transaction et de prendre tous les contacts notariés nécessaires pour ce faire.

2012-05

PISCINE

Monsieur le Maire expose l'impact financier de la réalisation de ce complexe aquatique intercommunale.

Dans le cas d'une adhésion des 9 communes du canton dans le projet, l'impact financier serait par foyer fiscal dans le cas d'une fiscalisation totale de 7.5% de l'impôt foncier et de 12.4% de la taxe d'habitation.

Comme annoncé, une consultation des habitants sur une participation de la commune à la réalisation sera mise en œuvre courant Mars. Consultation précédée d'une réunion publique.

2012-06

TRAVAUX SENTE AUX DAMES

Cette sente est dans un état nécessitant pour le moins des travaux de remise en état.

Dans le cadre de ses compétences eaux et assainissement la CREA effectuera des travaux prochainement qui consisteront à canaliser le ruissellement vers un point de réception situé en bas de cette sente.

2012-07

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ADAS 76

Le conseil municipal adopte la délibération ci annexée.

2012-08

DIVERS

Ecole

Une menace de fermeture de classe pour la prochaine rentrée pèse sur l'école communale.

En effet l'effectif minimum requis ne semblait pas être atteint au regard de l'inspection d'académie au moment de la construction de la carte scolaire.

Le seuil minimum devant être de plus de 75 enfants.

Dès l'annonce de ce risque de fermeture, la mobilisation des parents d'élève, du corps enseignant et de la municipalité ont permis d'établir un comptage portant à 77 le nombre d'inscrits.

Ces informations ont été transmises à l'inspection d'académie et nous osons croire qu'elles seront décisives lors de la réunion du 21 février prochain.

Le conseil prend note et tient à préciser son incompréhension dans le cas d'une fermeture avec un effectif supérieur à celui de la dernière rentrée.

Accès Mairie

Monsieur Bosquet rapporte une demande concernant la pose d'une rampe(main courante) pour améliorer l'accès à la Mairie. La question est jugée pertinente et le conseil charge Monsieur le Maire de Voir la faisabilité technique, d'effectuer les devis et de contractualiser pour la réalisation.

Madame Fortin porte remarque sur le traitement de la neige sur la commune. Monsieur le Maire expose les conclusions des entretiens qu'il a eu avec des fabricant de lame et des entreprises sous traitantes de ce type de travaux. Il propose une convention avec l'entreprise qui œuvre sur la commune « Nature et environnement ».

Le conseil charge Monsieur le Maire de signer une convention en ce sens.

Monsieur Le Maire précise que s'agissant du contournement Est une réunion publique s'est tenue sur la commune le 20 décembre dernier. Qu'à l'issue de celle-ci une pétition marquant l'opposition au projet de contournement est à disposition en Mairie et que si besoin et en fonction des informations nouvelles sur ce dossier, une nouvelle réunion sera organisée. Ces précisions faisant suite à une question posée par Monsieur Le Marois.

En réponse à une question de Madame Perjoc, Monsieur le Maire précise les modalités d'attribution des cadeaux lors des fêtes de Noël. Celles-ci prévoient l'attribution d'un cadeau à tous les enfants de Gouy âgés de moins de 12 ans ainsi qu'aux enfants scolarisés sur la commune exclusivement.